



Héritier qui ne se présente pas à la succession suite au décès du premier parent

Par **Pat996**, le **23/04/2022 à 22:36**

Bonsoir,rnrnDans le cadre d'une famille avec 2 enfants que se passe t'il au décès du premier parent si un des héritiers ne se présente pas à la succession? Les comptes sont ils bloqués pour le conjoint survivant?rnrnMerci pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **24/04/2022 à 07:39**

BonjourrnrnIl faut voir cela avec le notaire, qui peut intervenir auprès de la banque, mais en tout état de cause, un compte joint n'est jamais bloqué.

Par **Pat996**, le **24/04/2022 à 07:50**

Bonjour,rnrnMerci pour votre réponse.rnrnSi il y a d'autres avis je suis preneur, surtout pour l'absence d'héritier.

Par **amajuris**, le **24/04/2022 à 09:59**

bonjour, rnrnlorsque un héritier est taisant, il doit être sommé par les autres héritiers (et non le notaire) de prendre parti.rnrnvoir ce lien : [succession bloquée par un héritier](#).rnrnsalutations

Par **Pat996**, le **24/04/2022** à **10:08**

Merci beaucoup.